

5.8

Québec

Gouvernement du Québec
Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
Ministre responsable du Centre-du-Québec
Député de Lotbinière-Frontenac

Québec, le 4 février 2015

Monsieur Luc Bordeleau
Président du conseil d'administration

Monsieur Jean-François Champoux
Administrateur

9308-3517 Québec inc.
270, rue des Aulnaies
Saint-Michel-des-Saints (Québec) J0K 3B0

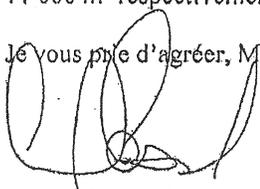
Messieurs,

Je donne suite à la lettre que vous avez adressée le 28 janvier 2015 à M. Daniel Soulières, chef de l'Unité de gestion des ressources naturelles de Laval-Lanaudière.

Dans cette lettre, la société 9308-3517 Québec inc. (la Société) demande un délai additionnel de 30 jours pour déposer les documents prouvant l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du plan d'affaires élaboré dans le cadre du projet de redémarrage de l'usine de sciage située à Saint-Michel-des-Saints. Le dépôt de ces documents est une condition nécessaire à l'octroi d'une garantie d'approvisionnement (GA) à la Société pour approvisionner cette scierie.

J'accepte d'accorder à la Société un délai additionnel de 30 jours. La Société devra donc déposer, d'ici le 10 mars 2015, au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, les preuves de l'obtention du financement nécessaire à la réalisation de son projet. De plus, je vous informe qu'à la suite de la révision des volumes effectuée en vertu de l'article 106 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1), le volume qui pourrait être consenti à la Société à partir du 1^{er} avril 2015 est de 126 350 mètres cubes (m³) de sapin, d'épinettes, de pin gris et de mélèzes. Ce volume proviendrait des régions d'application des GA de Lanaudière et de la Mauricie, à raison de 115 350 m³ et de 11 000 m³ respectivement.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Laurent Lessard

5700, 4^e Avenue Ouest, A-301
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 643-7299
Télécopieur : 418 643-4318
www.mffp.gouv.qc.ca

 Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation.